



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6080076

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CONTRAT 13383
N/REF : 2/08/2026 1H16 C:022074 I:41311
V/REF : 19709/9826

SDC 'Claudius Pionchon'
C/O GRANDLYON HABITAT SYNDIC
2 PLACE DE FRANCFORT
CS 13754
69444 LYON CEDEX 03

V/REF.IMM. 0207
IMMEUBLE : CLAUD.PIONCHON (Cop)
24/26/28 RUE CLAUDIUS PIONCHON
69003 LYON

Vaulx en Velin, le 03 Aout 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N24/26/28 - CONTACTER MME LEPE TEL04 26105408
MOTIF : REDEVANCE DU 2EME SEMESTRE
Donneur d'ordre : Mme L DIALLO

RECUPERATION DES CLES D'ACCES A L'AGENCE
- CONTROLE ELECTROMECHANIQUE DE LA POMPE DE RELEVAGE

2 FOIS / L'AN

FACTURATION : la redevance sera facturée en deux fois, les 1er Février
et 1er Aout de chaque année et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P (0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} - \text{-----}) \text{ Identifiant } 001565183$$

P' : Prix révisé H.T.
P : Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 : L'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE, connu a la daite d'effet du Contrat
ICHT-revTS1' : Dernier du meme indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/02/2026

Prix de base du contrat : 225,00

Indice ICHTrev-TS1 Mois de l'indice de base : 09/2024 Valeur : 141,4
Mois de l'indice de révision : 01/2026 Valeur : 147,2



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6080076

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
0,50	Entretien 1 pompe(s) de relevage	2/AN	230,85	115,42
TOTAL H.T.				115,42
T.V.A. a 10,00%				11,54
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>126,96</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.